

portant nomination et promotion
à titre exceptionnel et civil
dans l'Ordre du Mérite du Bénin. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Servi-
ces rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°61-43 du 24 Octobre 1961 portant création de l'Ordre
du Mérite du Bénin ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du
Bénin ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Po-
pulaire du Bénin ;
Sur proposition du Camarade Président de la République, Chef de
l'Etat, Chef du Gouvernement, Haute Autorité Chargée de la
Défense Nationale, et après avis conforme du Conseil de l'Or-
dre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés et promus à titre exceptionnel et civil au Grade
d'Officier dans l'Ordre du Mérite du Bénin, pour prendre rang du 16 Janvier
1977, Les Camarades Militants Civils dont les noms suivent qui se sont com-
portés, d'une manière exemplaire, lors de l'agression armée impérialiste
dont notre Patrie a été victime :

- Camarades - FANOU Boniface Norbert
Mécanicien - Chauffeur d'Engins
Service du Génie des FAP au Camp GUEZO à COTONOU -
- ZOMAHOUN Dadégnon Paul
Mécanicien - Diéséliste
Service du Génie des FAP au Camp GUEZO à COTONOU -

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à COTONOU, le 16 mars 1978

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'ONB.-

M. S. GOULIBAY.

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SCG 4 SPD 2 Ministères 15 DDE-DCAL 4
INSAE 2 IGE 4 DCCT-ONEPI. 2. Ode Chanc. 40 Intéressés 2 Cab/Mil 8 JORIB 1.-